

Extrait du procès-verbal

Comité Syndical du 22 septembre 2026

Espace Les Tisserands – Châtenois

⇒ Membres en exercice : 51
⇒ Présents ou remplacés : 36

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 20
⇒ Procurations : 3

MOBILITES

1. Rapport d'activité 2025 du réseau ELSA

Rapport présenté par Monsieur Nicolas LOGEL, Vice-Président

I. RAPPORT

Dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP), le concessionnaire doit produire chaque année un rapport comportant notamment le compte annuel de résultat et une analyse quantitative et qualitative du service. Ce rapport doit ainsi permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le rapport d'activité de la délégation de service public du réseau ELSA porte sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, première année du contrat d'une durée de sept ans (2025-2031), et première année durant laquelle le PETR Sélestat Alsace Centrale a exercé la compétence mobilité.

Le réseau de transport ELSA propose ainsi quatre lignes de transport régulières, des lignes spécifiques scolaires, ainsi qu'une offre de transport à la demande (TAD), permettant de couvrir l'ensemble des communes du PETR, avec une organisation zonale. Ce service est ouvert à tous les publics et fonctionne du lundi au samedi de 5h à 21h.

La fréquentation totale du réseau s'est élevée à 434 114 voyages, sur l'ensemble des lignes. Les lignes régulières (A, B, C et D), représentent 73% de ces voyages. À elle seule, la ligne A, entre Ebersheim, Sélestat et Châtenois, a totalisé 167 840 voyages, confirmant son statut de ligne structurante du réseau. Les lignes scolaires (ELSA 1 à 8) ont enregistré 94 838 voyages. En comparaison avec le réseau du TIS, organisé par la Communauté de Communes de Sélestat & Territoires jusqu'en 2024, où ces lignes scolaires étaient quasiment identiques, on assiste à une baisse de fréquentation de 7,8%, qui s'explique par une baisse du nombre d'inscrits.

Le service de TAD a connu une excellente première année, avec un total de 20 316 voyages, sur 17 061 courses (soit 1,19 passagers par course). Dans le détail des quatre zones, la fréquentation est la suivante :

Zone Sélestat & Territoires	9 919 voyages
Zone Ried de Marckolsheim	4 660 voyages
Zone Vallée de Villé	3 162 voyages
Zone Val d'Argent	2 575 voyages

La fréquentation de ce service a connu une progression tout au long de l'année, notamment dans la Vallée de Villé et le Val d'Argent, confirmant son ancrage dans les habitudes de déplacements des habitants. En outre, le TAD propose un transport de porte à porte (TPMR) pour les personnes à mobilité réduite.

Au niveau du bilan financier, le compte d'exploitation 2025 montre une situation plutôt conforme au compte d'exploitation prévisionnel (CEP) du contrat. Les charges sont légèrement inférieures à celle du CEP, en raison d'un décalage des investissements (véhicules et billettique) à l'année 2026. Les recettes commerciales, qui reviennent à l'exploitant, sont légèrement supérieures aux prévisions, de l'ordre de 3 878€. Au global, le résultat net pour l'année 2025 est positif, à +150 555€.

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité syndical,
Sur avis favorable -du Bureau du 7 septembre 2026,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1411-3 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 3131-5 et R. 3131-2 à R. 3131-4

Considérant qu'il appartient au concessionnaire de produire un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services en vue de son examen par le Comité syndical

De se prononcer sur ces dispositions,

PRENDRE ACTE du rapport annuel 2025 établi par Autocars Schmitt, délégataire du service public du réseau ELSA.

Le Comité Syndical prend acte du rapport annuel 2025 établi par Autocars Schmitt, délégataire du service public du réseau ELSA.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	PRÉSENT		/
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ANDREA Charles	PRÉSENT		/
ANSELMETTI Ahellame	PRÉSENTE		/
DIGEL Denis	EXCUSÉ	Nadège HORNBECK	/
DUSSOURD Yves	PRÉSENT		/
ENGEL Robert	EXCUSÉ	Laurent GEYLLER	/
FALLER Edouard	EXCUSÉ		/
GEYLLER Laurent	PRÉSENT		/
GUIOT Hubert	EXCUSÉ		/
HIRTZ Sylvie	PRÉSENTE		/
HORNBECK Nadège	PRÉSENTE		/
LOGEL Nicolas	PRÉSENT		/
MORIS Olivier	PRÉSENT		/
MUHR Virginie	EXCUSÉE		/
SCHLATTER Jean-Claude	PRÉSENT		/
SCHMITT Damien	PRÉSENT		/
SIGRIST Stéphane	EXCUSÉ		/
SOHLER Olivier	PRÉSENT		/
WOTLING Philippe	PRÉSENT		/
Suppléants			
DEFRANCE Jean-Marie	PRESENT		/
BELLICAM Thomas	EXCUSÉ		/
HOLZMANN Yves	EXCUSÉ		/

LINTZ Pascal	PRÉSENT		/
SCHLEIFER Christian	EXCUSÉ		/
OBERLE Fabienne	EXCUSÉE		/
Communauté de Communes de la Vallée de Villé			
Titulaires			
BUHL Patrick	PRESENT		/
DIGEL Fabien	EXCUSÉ		/
ESCHRICHE Emmanuel	PRÉSENT		/
HOULNE Monique	EXCUSÉE		/
JANUS Serge	EXCUSÉ		/
KRAUTH Alexandre	PRÉSENT		/
MEYER Alain	PRÉSENT		/
MULLER André	EXCUSÉ		/
PFANN Lionel	EXCUSÉ		/
Suppléants			
ACKERMANN-LORBER Béatrice	EXCUSÉE		/
ADRIAN Serge	EXCUSÉ		/
DAVID Joffrey	EXCUSÉ		/
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSÉ		/
DUCORDEAUX Marie-Line	EXCUSÉE		/
GUNTZ Régis	EXCUSÉ		/
LEHMANN Serge	EXCUSÉ		/
MILLIUS Daniel	EXCUSÉ		/
PIELA Jean-Pierre	EXCUSÉ		/
Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim			
Titulaires			
BLATZ François	EXCUSÉ		/
BURGER Sébastien	EXCUSÉ		/
BUTSCHA Michel	PRÉSENT		/
GRISS Vincent	PRÉSENT		/
KLOTZ Mathieu	PRÉSENT		/
LEBEL David	PRÉSENT		/
LEIBY Marie-Jeanne	EXCUSÉE		/
LUDAESCHER Christophe	PRESENT		/
NEEFF Anne-Marie	PRÉSENTE		/
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	PRESENT		/
ROMILLY Aude	EXCUSÉE	Camille VOGEL	/
RUDLOFF Jean-Louis	EXCUSÉ		/
SCHULTZ Damien	PRÉSENT		/
STEYDLI Jean-Marc	EXCUSÉ		/
VOGEL Camille	PRESENTE		/
Suppléants			
GATTANG Anne	PRESENTE		/
LOOS Clothilde	EXCUSÉE		/
OHNET Gildas	PRÉSENT		/
ROHMER Clément	EXCUSÉ		/
SIMLER Agnès	EXCUSÉE		/
GHIDINA Lucio	EXCUSÉ		/
Communauté de Communes du Val d'Argent			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT		/
ENSMINGER Marc	PRÉSENT		/
FREICHARD Jean-Luc	EXCUSÉ		/
HESTIN Noëllie	EXCUSÉE		/
MARCHAL Xavier	PRÉSENT		/

ORSATI Régine	PRESENTE		/
PENIN Luigi	EXCUSÉ		/
PETIT Denis	PRÉSENT		/
Suppléants			
FREITAG Gérard	PRÉSENT		/
GANGLOFF Damien	EXCUSÉ		/
TOTAL			/

Pour extrait conforme,
Sélestat, le 1^{er} octobre 2026

Le secrétaire de Séance
Laurent GEYLLER




Le Président,
Patrick BARBIER
p/d la Directeur Générale des Services,
Philippe STEEGER



Mis en ligne le 12 octobre 2026

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du PETR Sélestat Alsace Centrale, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de STRASBOURG (31 Avenue de la Paix - 67000 Strasbourg) ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.